

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 9 mars 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 16
- Votants : 16

**Délibération n° DEL-2026-012**

Objet de la délibération : **ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle « Espace réunion » de la CCCV à Le Luc, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre février 2026.

**Délégués Présents** : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Jean-Martin GUISIANO, Fernand BRUN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Jean-Michel DRAGONE, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSON, Olivier VESPERINI.

**Délégués Représentés** : Néant

**Délégués Absent(s) Excusé(s)** : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Éric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Marjorie VIORT, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Lillane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURET.

**Secrétaire de séance** : Patrick BONNET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

Dans le cadre de ses lignes directrices de gestion, LE SIVED NG a travaillé sur l'harmonisation du temps de travail des agents. Pour ce faire, la structure s'est dotée d'un règlement intérieur et d'organisation du temps de travail qui s'est appliqué à l'ensemble du personnel quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels).

Pour permettre l'aboutissement de ce document, les Ressources Humaines ont travaillé conjointement avec la Direction afin de prendre en compte la diversité des postes et des fonctions.

Suite à la reprise de la compétence collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, les agents de la collecte ont été rattachés de fait à l'Agglomération, ce qui a fortement diminué le nombre d'agents du syndicat.

Le présent règlement intérieur a pour but de réorganiser la vie et les conditions de travail dans la collectivité suite à la reprise de la compétence.

Il pourra être complété par des notes de service afin de suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités de service.

Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** les lignes directrices de gestion du SIVED NG validé en comité technique le 09.06.2022,

**VU** la délibération n°15/08.12.2022 portant création du règlement intérieur du SIVED NG,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 271/2023-BCLI portant reprise par la communauté d'agglomération de la Provence Verte (CAPV) de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets du centre Ouest – Nouvelle Génération (SIVED NG),

**VU** la saisine du Comité Social Territorial en date du 12 février 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité pour le SIVED NG de se doter d'un règlement intérieur abordant le temps de travail et s'appliquant à l'ensemble du personnel en précisant les règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** que le projet de règlement intérieur va être soumis à l'examen du comité Social Territorial afin de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière de :

- Règles de vie dans la collectivité
- Gestion du personnel
- D'hygiène et sécurité
- D'avantages
- D'organisation du travail (congrés, CET, ARTT, HS, télétravail...)

**CONSIDERANT** la nécessité pour le SIVED NG de réactualiser le règlement intérieur suite à la reprise de la compétence collecte par la Communauté d'Agglomération Provence Verte au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**CONSIDERANT** que la présente délibération approuve le nouveau règlement intérieur des services, lequel abroge et remplace l'ensemble des dispositions antérieures au règlement intérieur des services,

### ***Il est demandé au Comité Syndical :***

- **D'APPROUVER** l'actualisation du règlement intérieur du personnel du SIVED NG
- **D'ABROGER la délibération** la délibération n°15/08.12.2022 portant création du règlement intérieur du SIVED NG
- **DE DECIDER** de communiquer ce règlement à tout agent employé du SIVED NG
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AR Prefecture**

083-258302637-20260312-DEL\_2026\_012-DE

Recu le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Éric AUDIBERT.**

